VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Par Willard & Eiseman.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Spéculateurs et Placeurs Attention ! Une Occasion pour Acquérir de Splendides Terrains Dans le Sixième District, Voisinage Complètement Amélioré.

LIQUIDATION DE LA PEOPLE'S BREWING CO.

L'ILET DE VALEUR SPLENDIDEMENT SITUE, COMPRENANT

VINGT-QUATRE TERRAINS,

DEVANT ETRE VENDUS AUX PLUS HAUTS ENCHERISSEURS.

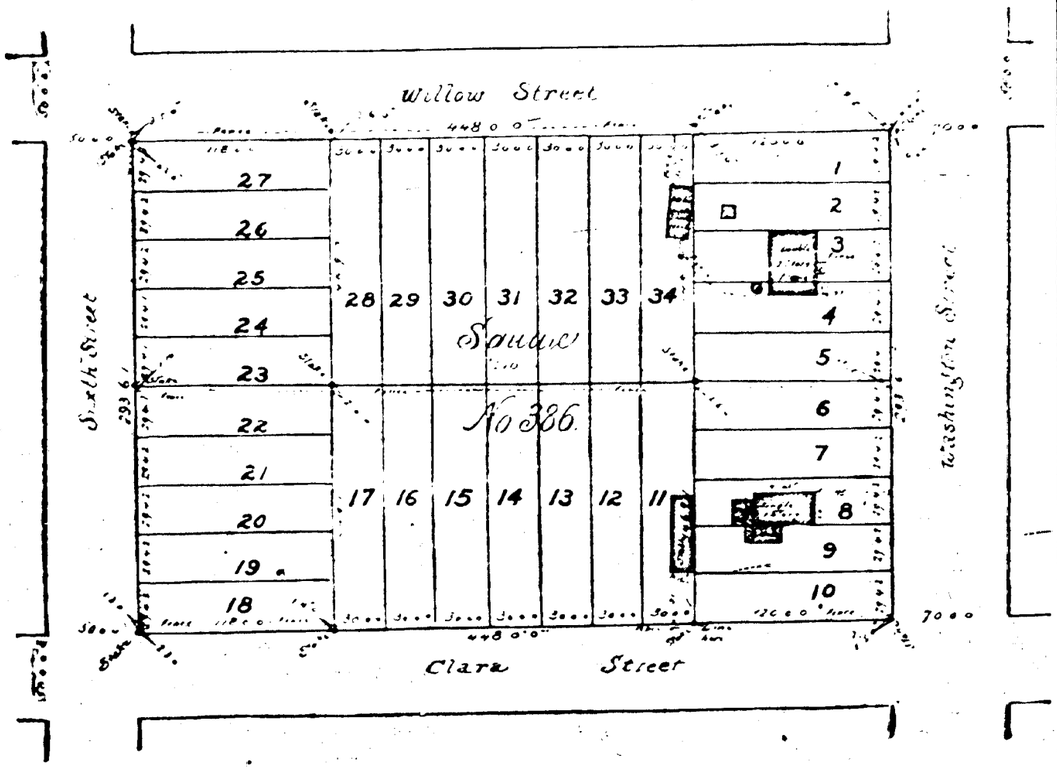

A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 4 JANVIER 1910 à midi. Vente par WILLARD & EISEMAN, 632 rue Gravier. En vertu d'un ordre de l'Hon. Géo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, In re Liquidation de la People's Brewing Co de la Nouvelle Orléans, No 89,304 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, sous vendeurs à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 4 janvier 1910 la propriété ci après décrite à savoir :

Les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 29 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à l'avenue Washington sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Washington et Willow. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Washington et Clara. Les lots Nos 3 et 4 étant améliorés par un cottage simple. Les lots de 5 à 9 étant aussi améliorés par un cottage simple.

Les lots Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 146 pieds 9 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles. Le lot No 11 ayant améliorations et est contigu aux lots 10, 9, 8, 7, 6.

Les lots Nos 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 mesurant chacun 29 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Sixième sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 18 formant l'encoignure des rues Sixième et Clara et le lot No 27 formant encoignure des rues Sixième et Willow.

Les lots Nos 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 146 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Toutes de mesures approximatives plus complètes par références à un arpentage fait par H. W. Reynolds député voyer de ville, le 4me jour de novembre 1909.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en paiement à part égale de 1 et 2 ans avec intérêt au taux de 7 0/0 par an de la date de la vente jusqu'au paiement final ci-dessus, lequel sera garanti par lien de vendeur et les clauses usuelles et coutumières de sécurité.

Les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1910 et payer pour l'acte de vente par devant John F. A. Diebel notaire. Un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de la vente chez l'encanteur

WILLARD & EISEMAN.
MEYER EISEMAN Encanteur.
632 rue Gravier.

Charles Osterberger, avocat pour les Liquidataires.

28 nov—28—déc 5 12 19 26—jan 2 4

Will J. Morgan. Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSE FERNANDEZ.

No 52,119 - Cour Civile de District—Division E.

CARRÉ DE TERRE DE VALEUR

Dans le Sixième District, Contenant 24 Terrains, l'ilet borne par les rues Robert, Upperline, Liberté et Howard.

PAR WILL J. MORGAN, Encanteur—Bureau No 331 rue Carondelet—JEUDI, le 16 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi je vendrai conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, signé le 9me jour de novembre 1909 dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété connue sous la description suivante :

Un certain carré de terre, améliorations, etc., situé dans le Sixième District de cette ville borné par les rues Robert Upperline, Liberté (autrefois St André ou Green) et Howard (autrefois St George) subdivisé en 24 terrains désignés par les Nos un à vingt-quatre inclusivement, sur un plan dressé par A. de Armas, voyer général, daté du 6 mai 1859, déposé en l'étude de A. Duhomme, ancien notaire, d'après lequel plan ledite lots mesurent comme suit : Le lot un formant l'encoignure des rues Robert et Liberté et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Robert et Howard et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Robert sur 120 de profondeur entre lignes parallèles, les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 30 3/3 de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur les lots Nos 11 et 20 mesurant chacun 30 3/3 de face à la rue Upperline sur 120 de profondeur le lot No 11 formant l'encoignure des rues Upperline et Liberté et le lot No 20 formant l'encoignure des rues Upperline et Howard, les lots 12 à 19 inclusivement, mesurant chacun 30 3/3 de face à la rue Upperline sur 120 de profondeur les lots 21 et 22 mesurant chacun 30 de face à la rue Liberté sur 150 5/ de profondeur et les lots 23 et 24 mesurant chacun 30 de face à la rue Howard sur 150 5/ de profondeur.

Ladite propriété devant être offert en parcelle de un ou plusieurs lot à chaque offre.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un ou en un et deux ans de crédit, garantie par billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, garanti par hypothèque spéciale sur la propriété vendue ensemble avec le dix pour cent de pour cent (10 0/0) du prix d'achat au moment de l'adjudication et l'encanteur pour l'année 1909, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les actes de vente devant être passé par devant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur et que tout les acquéreurs faisant un dépôt de dix pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication.

WILL J. MORGAN encanteur,
Bureau 331 33 rue Carondelet.

Legier & Gleason, avocat pour le demandeur.

Lyle Saxon & Meyer S. Dreifus, avocat ad hoc représentant le défendeur.

14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE

DIX TERRAINS DE VALEUR

SUR LA RUE MARKS, ENTRE LEONIDAS ET JOLIET, L'ILET RUE PEAR,

A un Ilet Seulement de la Ligne de Chars de l'Avenue Napoléon et du Chemin Coquillé du Canal du Nouveau Bassin.

Une Section s'Améliorant Rapidement, avec un Avenir Sûr.

— In Re Mme Josephine Delmas, épouse de G. H. Teague et als vs Mary Logan et als. Dossier No 99,739.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur. Bureau, 336 rue Carondelet MARDI le 30 novembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Div. E, en et signé en cour ouverte le 18me jour d'octobre 1909, je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir :

Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, autrefois paroisse Jefferson, maintenant paroisse d'Orléans, en cet Etat et désignés par les numéros 13 à 22 inclusivement de l'ilet B sur un plan dressé par F. J. Roberts, député-voyer général, portant la date du 17 novembre 1836 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, et d'après lequel plan lesdits lots 13 à 22 inclusivement, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Marks sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot 13 formant l'encoignure des rues Marks et Leonidas, et le ilet 22 l'encoignure des rues Marks et Jefferson (maintenant Joliet), et lesquels lots forment partie de l'ilet No 304 sur le plan original de ladite ville, lequel ilet est borné par les rues Marks, Leonidas, Joliet et Dix nouvième, maintenant la rue Pear, étant ladite propriété qui a été acquise par le défunt Robert Kay de Edward Hughes, le 2 décembre 1836 par acte par devant J. B. Marks, notaire, enregistré dans le livre des transferts C. T. I. folio 347.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a, garantie par lien de vendeur et hypothèque, devant porter 8 pour cent par an d'intérêt, l'acquéreur ou les acquéreurs en plus de leur enchère doivent payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909; l'acte de vente par devant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur.

Richardson & Soulé, avocats.

30 oct—30 31—nov 7 14 21 28 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frank Grady

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 91,158 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John E. Cooper, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Joseph Sinai, avocat.

23 nov—23 27—déc 2

Succession de David Bernhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 91,590—Division C — Attendu que Rudolph D. Bernhardt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu D vid Bernhardt, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Edgar M. Cahn avocat.

29 nov—29 2 4 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Julien Dutrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 91,607—Division C—Attendu que Mme Catherine Meuledeus, veuve de Julien Dutrey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julien Dutrey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.— Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — C. J. Moral, avocat.

23 nov—23 27—déc 7

Succession du Dr. Raymond Sauvage.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,634—Division D —Attendu que Albert J. Lapisce, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr Raymond Sauvage, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Chas J. Théard avocat.

27 nov—27—déc 1 6

VENTES A D'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

JOHN B. HIRSCHLE.

No [illegible] 907 — Cour Civile de District, paroisse d'Orléans - Div. A.

Joli Cottage Simple, aussi le contenu d'une Forge.

PAR STROUDBACK & STERN — Leonard L. Stern Encanteur — JEUDI le 23 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre signé le 9 novembre 1909 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages appartenant ou de quelque façon dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, (autrefois Faubourg Greene) à la jonction des Chemins du Bayou et Gentilly, désigné par les Nos 4 et 5 de l'ilet borné par les rues N. White, Laharpe et les Chemins du Bayou et Gentilly, sur un plan de A. de Armas, daté du 21 novembre 1851, et déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, comme plan No 6 du livre de plans No 5, ledit lot No 4 mesurant 33 pieds de face au Chemin Gentilly, 74 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté gauche ; 86 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 5 et 30 pieds 6 pouces en largeur dans le fond ; ledit lot No 5 mesurant 33 pieds de face au Chemin Gentilly, 86 pieds 11 pouces 3 lignes sur le côté gauche du lot No 4, 92 pieds 3 pouces sur le côté droit et 32 pieds 8 pouces dans le fond. Ladite propriété est aussi décrite sur un plan dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, le 24 décembre 1888, et d'après ledit plan lesdits lots sont désignés par les Nos 4 et 5 de l'ilet No 1530 et mesurent ensemble 66 pieds de face du Chemin Gentilly, 65 pieds en largeur dans le fond, sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue Laharpe de 106 pieds et 6 pouces et la profondeur sur la ligne du côté opposé le plus près du Chemin du Bayou de 74 pieds 8 pouces et 3 lignes ; ledit devis de la date du 24 décembre 1888 étant annexé à un acte passé par devant John G. Eustis, notaire de cette ville, sous la date du 18 mai 1906.

Les améliorations de la propriété ci-dessus comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises connu comme No 1532 Chemin Gentilly, et contient galeries devant et derrière, 4 chambres, cuisine, chambre à bain, cabinet, etc., dans la cour il y a un bon hangar, citerne et atelier de travail.

AUSSI

Le contenu d'un atelier qui consiste d'une forge, une enclume, marteau, outils, etc.

Conditions—Pour l'atelier de forge, comptant, la propriété louée, un tiers ou plus comptant, la balance en billets de l'en de vendeur, portant huit pour cent (8 0/0) par an d'intérêt jusqu'au paiement en un et deux ans, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et de payer pour l'acte de vente par devant James J. Woulfe, notaire.

McCloskey & Benedict, avocats

21 nov—21 28—déc 5 12 19 23

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Joli Cottage Simple, 2418 rue Gravier.

Succession de Mme Eunice C. Lee.

No 91,210—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet — MARDI, le 21 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 5 novembre 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan à la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme No 4, dans l'ilet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Rempart Commune (maintenant l'avenue Tulane) et la rue Gravier, et mesurant, en mesure américaine, trente-six pieds et cinq lignes de face à la rue Bassin, soixante-trois pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Commune, soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne, et trente-quatre pieds et trois lignes en large sur dans le fond.

Les améliorations, comprenant une bâtisse en bois couverte en ardoises avec mansarde, contenant magasin et huit chambres. Bâtisse dans le fond contenant quatre chambres, citerne, etc., la rue est pavée, portant les numéros municipaux 218-220 rue Sud Bassin (maintenant Saratoga) près de l'avenue Tulane, occupé comme une buvette, restaurant et résidence, et loué jusqu'au 30 septembre 1910, avec pour mémoire privilège d'un an de plus avec même loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an, lesdits intérêts devant être payés annuellement de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et l'en de vendeur et privilège et la vente sous estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, en les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations et les tenir assurées jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer la police en les polices au porteur ou porteurs des billets, et devant assumer le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1909 et devant payer les frais des certificats pour le passage de l'acte de vente et déposer chez l'encanteur 10 pour cent depuis de l'adjudication et ne devant recevoir les loyers qu'à partir du jour du passage de l'acte de vente.

L'acte de vente devant être par devant Gustave A. Lambias, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.
806 rue Perdido.

9 nov—9 14 21 28—déc 5 6 7 8 9

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOHN HONHOST ET EPOUSE.

A l'Encan JEUDI, le 2 décembre 1909. Cottage simple attrayant, 214 S. Rocheblave. Voisinage de Choix du Troisième Ward.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge—No 90,685, Cour Civile de District, Division C, daté et signé en Cour ouverte le 15 octobre 1909, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 décembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 554, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Gasquet (avenue Cleveland et la rue Palmyre, désigné par le No 12 et mesurant 27 pieds à la rue Rocheblave sur 148 pieds 11 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan de C. A. De Armas, daté du 29 nov. 1868, déposé en l'étude de A. Dreyfous, ancien notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente par devant Robert Legier, notaire, l'acquéreur devant en plus et au dessus de son enchère payer les frais du dit acte et pour tous les certificats et les taxes de 1909 sur ladite propriété, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication avec

WILL J. MORGAN, Encanteur,
331 333 rue Carondelet.

Legier et Gleason, avocats.

31 oct—31—nov 7 14 21 28—déc 2

BISHOP AUCTION CO., LTD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR BISHOP AUCTION CO., LTD.—SAMEDI 4 décembre 1909 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 novembre 1909 de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de Augusta Hurstell, épouse de Joshua Lee, No 90,601, dans le local No 4739 rue Dauphine.

Contenu d'une épicere et buvette et un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré dans ladite succession.

Conditions—Comptant.

23 nov—23 28—déc 3

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Succession de

Terrains Domaniaux dans les Premier et Deuxième Districts.

Rue Sauvage entre la rue Bienville et Conti et rue Grayson.

Mesurant 32 x 141 [illegible]

Rue Gayoso et Sacredo et Conti.

Mesurant 31 5/11 2/3 4 [illegible]

[illegible] Terrains.

Rue Hennessey entre la rue Baudin et [illegible] et Alexander.

Mesurant [illegible] x 109' 8" 6

MARDI, 14 décembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de Jacob Stock.

No [illegible] Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D.

PAR CARRERE & KEENEY — Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 806 rue Perdido — MARDI, le 14 décembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 5 novembre 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec améliorations y appartenant situé dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet 400 borné par les rues Salcedo, Gayoso, Bienville et Conti, désigné comme lot No 10 sur le plan No 4 attaché à un acte par devant J. D. Atkinson, ancien notaire, daté du 16 mars 1869, mesurant 32 pieds de face à la rue Salcedo sur 141 8/8 de profondeur entre lignes parallèles.

2 — Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, et ilet ci-dessus décrit, désigné comme lot No 15 sur le plan No 15, déposé en l'étude de Silas Magner, ancien notaire, et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3 — Trois certains lots de terre avec améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hennessey, Baudin, Dèsirée, Mécourt et Alexander, désigné comme lots 7, 8 et 9 sur un plan de C. Uncas Lewis, contigus et mesurant chacun 32 pieds 8 pouces, 7 3/4 lignes de face à la rue Hennessey, sur 109 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication et payable annuellement garantie par lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1909, les frais de tous certificats et les frais de l'acte de vente par devant Joseph Sinai, notaire et déposer chez l'encanteur 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour bien la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
No 806 rue Perdido

14 nov—14 21 28—déc 5 12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'un endroit de commerce et résidence dans le Premier District, 216-220 rue Saratoga, près de l'avenue Tulane, vis-à-vis de la bâtisse de la Cour Criminelle. Une occasion pour Placeurs, Spéculateurs Cafetiers, Restaurateurs — JEUDI, le 9 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Veuve Pierre Barrere et als vs le mineur Palmer L. Barrere.

No 91,153—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido (rez-de-chaussée) — JEUDI, le 9 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et in Cour ouverte, le 29 octobre 1909 et signé le 5 novembre 1909, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme No 4, dans l'ilet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Rempart Commune (maintenant l'avenue Tulane) et la rue Gravier, et mesurant, en mesure américaine, trente-six pieds et cinq lignes de face à la rue Bassin, soixante-trois pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Commune, soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne, et trente-quatre pieds et trois lignes en large sur dans le fond.

Les améliorations, comprenant une bâtisse en bois couverte en ardoises avec mansarde, contenant magasin et huit chambres. Bâtisse dans le fond contenant quatre chambres, citerne, etc., la rue est pavée, portant les numéros municipaux 218-220 rue Sud Bassin (maintenant Saratoga) près de l'avenue Tulane, occupé comme une buvette, restaurant et résidence, et loué jusqu'au 30 septembre 1910, avec pour mémoire privilège d'un an de plus avec même loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an, lesdits intérêts devant être payés annuellement de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et l'en de vendeur et privilège et la vente sous estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, en les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations et les tenir assurées jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer la police en les polices au porteur ou porteurs des billets, et devant assumer le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1909 et devant payer les frais des certificats pour le passage de l'acte de vente et déposer chez l'encanteur 10 pour cent depuis de l'adjudication et ne devant recevoir les loyers qu'à partir du jour du passage de l'acte de vente.

L'acte de vente devant être par devant Gustave A. Lambias, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.
806 rue Perdido.

9 nov—9 14 21 28—déc 5 6 7 8 9

VENTES A D'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

La moitié de l'intérêt indivis dans un Cottage Double 2136 2138 rue Harmonie. Aussi, Deux Terrains de la Quatrième District.

Arthur Richardson et als vs Ferdinand R. Richardson et Newton L. [illegible]

No 90,798—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON — W. A. Kernaghan Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet MARDI, le 30 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu du jugement rendu le 21 oct. 1909 et signé le 27 oct. 1909, par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une moitié d'un intérêt indivis en un et à un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Harmonie, St David (maintenant S. Franklin), Toledano et St Patrick (maintenant Saratoga), formant l'encoignure des rues Harmonie et St David, et mesurant 30 pieds de face à la rue Harmonie sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue St David, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos municipaux 2136 et 2138 rue Harmonie.

Un certain lot de terre dans l'ilet ci-dessus décrit, désigné par le No 10 sur un plan de F. N. Tourné, architecte, le 28 novembre 1871, et mesurant 30 pieds de face à la rue Harmony sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain ne sont pas incluses en cette vente.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet ci-dessus décrit, formant l'encoignure des rues Toledano et St David, et mesurant 29 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue St David, 120 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Toledano, 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé, et 30 pieds 6 pouces sur la ligne du fond.

Conditions — Pour la propriété premièrement décrite : comptant. Les taxes de 1909 doivent être payées par l'acquéreur ; pour les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec 8 0/0 par an d'intérêt de la date, garantie par lien de vendeur et clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1909 devant être payées par l'acquéreur ; dix pour cent comptant au moment de la vente.

Les acquéreurs doivent assumer les frais des actes de vente par devant Eussière Rouen, notaire.

James J. McLaughlin, avocat.

30 oct—30—nov 7 14 21 28 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en Bois à Deux Etages, élégante et moderne avec grand terrain.

No 3605 rue PRYTANIA

Encoignure Nord Ouest de la rue Foucher.

Succession de Mme I. P. Woods.

No 90,521—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet.

MARDI, le 21 décembre 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 novembre 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

L'élégante résidence en bois à deux étages et moderne, No 3600 rue Prytania, à l'encoignure nord ouest de la rue Foucher, retirée de la banquette, contenant de larges vérandahs, vestibule, beaux appartements au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur, chambre à bain, etc. Le terrain est décrit comme suit—

Une certaine portion de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Foucher, St Charles et Antoine, et mesurant soixante deux pieds six pouces de face à la rue Prytania sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles et façade à la rue Foucher limite portion de terre formant l'encoignure des rues Prytania et Foucher. Le tout d'après un devis dressé par A. de Armas, député voyer de la ville le 29 août 1885 et annexé à un acte par devant Geo. Preot, notaire, le 3 septembre 1885. Cette résidence est convenable et confortable et à l'usage de plusieurs lignes de chars.

Conditions—Comptant, dix pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente par devant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 nov—18 23 30—déc 7 14 21

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

1332-34 Rue Elmire, près Villeré.

SUCCESSION DE LAWSON CAIN.

No 91,189—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 30 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en cette ville en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. A, daté du 17 novembre 1909, dans l'affaire de la succession de Lawson Cain, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 528, borné par les rues Elmire, Urquhart, Dèsirée et Villeré, lequel dit lot est désigné sur un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 avril 1897 et annexé pour référence à un acte de partage, passé par devant F. D. Charbonnet notaire, le 4me jour de mai 1897, d'après lequel plan, ledit lot mesure 31 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, subdivisé en deux chambres et cuisine de chaque côté, bâtisses dans le fond, etc., loué à six dollars par côté. Dans un voisinage qui s'améliore

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1909.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Rella A. Tichenor, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

28 nov—28—déc 5 12 19 26 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Joseph Barnstein vs Stella et Eva.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No 38,629—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynn Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 727 à 731, rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 2 décembre 1909, à 11 heures A.M., la propriété ci-après décrite, à savoir : Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. R. J. Schwarz, avocat pour le demandeur.

20 nov—20 26—déc 2

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Lee F. Keller

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 91,871 - Division D — Attendu que John Henry Haag a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lee F. Keller, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — F. F. Tissier, avocat.

30 nov—30—déc 4 9

Succession de Joseph Vial

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,933 - Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Arnett administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Nix & Tichenor, avocats.

30 nov—30—déc 4 9

Succession de Oscar Loubat.

COUR CIV